

**37<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**3 au 7 octobre 2023**



**RESOLUTION CASEAC/7/10.2022**

**Objet : Associer les Français de l'étranger au débat national sur la fin de vie**

**VU**

- La [Loi no 99-477 du 9 juin 1999](#) visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs;
- La [Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002](#) relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé;
- La [Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005](#), dite loi Leonetti, première loi spécifique à la fin de vie, introduisant l'interdiction de l'obstination déraisonnable;
- La [Loi n° 2016-87](#) du 2 février 2016, dite loi Claeys-Léonetti, confirmant l'importance du droit aux soins palliatifs et créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie;
- La [proposition de loi n° 3755 du 19 janvier 2021](#) « visant à affirmer le libre choix de la fin de vie et à assurer un accès universel aux soins palliatifs en France »;

## **CONSIDÉRANT**

- Les travaux de la commission sur la fin de vie présidée par le professeur Didier Sicard et notamment le rapport « Penser solidairement la fin de vie » du 18 décembre 2012;
- Le Rapport Alain Claeys et Jean Leonetti du 12 décembre 2014;
- Le Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie;
- La création du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie en janvier 2016, renouvelé par décret en janvier 2022 pour 5 ans;
- L'Avis 139 du Comité Consultatif National d'Éthique sur les « Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité » du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) de septembre 2022;
- Le communiqué de presse de l'Élysée du 13 septembre 2022 annonçant le lancement d'un débat sur la fin de vie
- La création d'une convention citoyenne sur la fin de vie via le tirage au sort, début octobre 2022, de 150 citoyen.ne.s reflétant la diversité de la population française selon différents critères : genre, âge, géographie (région et type d'aire urbaine), niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle;
- L'expertise des communautés françaises dans le monde, selon les contextes nationaux;

## **DEMANDE**

- Que les Conseiller.e.s des Français.es de l'étranger, via l'Assemblée des Français de l'étranger, soient associé.e.s à la consultation nationale;
- Que des citoyen.ne.s inscrit.e.s au Registre des Français établi.e.s hors de France soient également tiré.e.s au sort pour participer à la convention citoyenne;

- Que la convention citoyenne aborde spécifiquement la possibilité pour les Français.es de l'étranger de faire connaître et enregistrer leurs directives anticipées auprès d'une autorité consulaire;
- Que les décrets de publication soient pris.